



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur Julien Monod, PLR, Jérémy Savioz, Les Verts, Sandrine Perruchoud, AdG/LA, et Florentin Carron, PDCB
Objet **Tri des déchets, pour que le Canton montre l'exemple**
Date 13.11.2017
Numéro **5.0298**

Le postulat demande au Conseil d'étudier une stratégie globale au niveau du tri des déchets dans les bâtiments publics de l'Etat du Valais ainsi qu'un plan pour sa mise en pratique le plus tôt possible en 2018.

Dans le cadre de l'entretien des bâtiments cantonaux, des solutions pour le tri des déchets ont déjà été mises en place depuis plusieurs années. Des sets de poubelles pour le tri sélectif ont été posés et aménagés à l'extérieur de différents sites. Le choix des lieux de pose ainsi que des compositions ont été définies d'entente avec les utilisateurs et en fonction de l'équipement du bâtiment (distributeurs automatiques de boissons et de snacks, cafétérias, commerces à proximité, etc.).

A l'intérieur des bâtiments administratifs, le tri se limite actuellement à un recyclage du papier et du pet. Le SBMA ne fournissant pas le matériel de récupération (bacs, conteneurs à papier, destructeurs), chaque service a dû mettre en place un système de recyclage adapté à leur besoin en collaboration avec l'Economat de l'Etat.

La fourniture d'un set de quatre poubelles de tri sélectif (alu, pet, papier et ordures) pour l'extérieur avec une résistance supérieure pour les aménagements extérieurs s'élève entre Fr. 3'500.-- et Fr. 4'500.--. Un set semblable approprié pour l'intérieur coûte entre Fr. 1'200.-- et Fr. 1'600.--.

Le coût élevé de ces équipements impose une planification qui tient compte des dispositions budgétaires des différents services. L'organisation de la collecte de ces déchets à l'échelle cantonale suppose l'engagement de personnel supplémentaire ou l'attribution d'un mandat externe. De ce fait, la délégation de la mise en place du système de recyclage aux services est la plus pragmatique.

Pour le surplus, il faut rappeler qu'une commission a été nommée dans le cadre de l'Agenda 21 pour répondre à ce type de demande et accompagner les services dans ce domaine.

Il est proposé **l'acceptation** du postulat car en cours de réalisation dans les différents services de l'Etat.

Conséquences sur la bureaucratie : oui
Conséquences financières : oui
Conséquences équivalent plein temps (EPT) : oui
Conséquences RPT : néant

Lieu, date : Sion, le 27 juin 2018